



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 2 décembre 2023

*Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional*

**« Feuille de route nautisme  
2024-2030**

**« Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale »**

---

*« Les membres du Conseil culturel de Bretagne regrettent, une nouvelle fois, de recevoir si tardivement un tel document concret et structurant, ce qui entrave l'étude complète et détaillée par les conseillers de la « feuille de route Nautisme 2024-2030 ». Sur ce sujet et pour tous ceux à venir qui seront proposés à l'étude du Conseil culturel, nous demandons solennellement à l'exécutif régional de revoir les modalités de transmission des documents afin que les conseillers culturels soient en mesure d'apporter un point de vue circonstancié, avec des éléments étayés et dans un délai imparti suffisant pour y parvenir »*

Le Conseil culturel de Bretagne (CCB) partage les orientations du Conseil régional (CR) en direction du nautisme et de la plaisance, secteurs importants de différenciation de la Région Bretagne et levier fort de son développement durable et de son rayonnement. Cette feuille de route s'inscrit avec ambition dans la continuité d'une histoire et d'un développement engagés depuis plus de vingt-cinq ans et touchant aujourd'hui plus de deux milles acteurs économiques avec près de 7500 emplois directs.

Une certaine hétérogénéité de ce milieu, agréant des filières complémentaires, implique l'observation attentive de leurs modalités de fonctionnement et de pratiques pour favoriser leur coordination et leur mise en réseau. Cette transformation, dans le contexte d'un secteur économique en développement et un marché de l'emploi parfois tendu, passe nécessairement par la facilitation de l'accès à des métiers souvent caractérisés par leur plurivalence.

Le rapport propose de conduire des actions valorisant davantage les professions de la mer, permettant le développement de l'offre de formation en l'adaptant mieux aux entreprises, via des parcours scolaires agiles, des parcours universitaires et le développement de la recherche. Cette responsabilité conjointe entre les entreprises et le monde académique est essentielle si on veut accompagner l'effort de lisibilité et d'appropriation d'une histoire, d'une culture de la mer révélant une multitude d'activités parfois oubliées par des acteurs eux-mêmes du secteur.

Les grandes orientations, outre un effort de recherche de structuration et de lisibilité de la filière, visent à s'inscrire dans une démarche à fort impact écologique et social. Un travail pédagogique auprès des entreprises du nautisme, les invitant à consacrer une part de leur Responsabilité Sociétale (RSE) dans leur management, doit conduire à une plus forte mobilisation sur leurs responsabilités sociétale et environnementale. Cet objectif nous apparaît comme essentiel. Un autre aspect du volet social, plus spécifique, est la relation entre les activités nautiques et la santé.

Il y a dans ce domaine une politique innovante à mener avec, entre autres, l'ARS. Les dispositifs tels que le « Pass classe de mer » favorisent la transmission et traduit la volonté politique d'éduquer et de permettre à tous l'accès à la culture maritime. Cet axe est fortement orienté

vers les jeunes populations bretonnes, premières destinataires des activités nautiques. Nombre d'associations comme « Nautisme en Bretagne » en sont les relais et contribuent à sa diffusion. Pour autant, cette approche pédagogique sera-t-elle suffisante à résorber la crise qui touche à la fermeture de certains lieux d'accueil ?

L'autre point de vigilance renvoie à la problématique d'aménagement du territoire découlant du secteur maritime, toutes activités confondues. Ce qui caractérise le territoire breton est l'extraordinaire dissémination des lieux et espaces consacrés aux activités nautiques, non seulement par leur répartition géographique qui couvre l'ensemble du littoral et plans d'eau intérieurs, mais aussi par leurs interactions. Le CCB s'étonne, même si on en saisit les raisons institutionnelles, que les frontières s'arrêtent aux limites administratives de la Bretagne alors qu'il est notoire que les ports de Loire-Atlantique sont tout autant impactés par des politiques maritimes à l'initiative du Conseil régional de Bretagne du fait des liens historiques et économiques existants entre les deux régions.

**VOTE ELECTRONIQUE  
LE 4 DECEMBRE 2023**

Adopté

Nombre de votants : 31

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 7